

# INTRODUCTION

« Qu'il choisisse l'imaginaire ou que l'imaginaire le choisisse, c'est toujours contre le réel que l'écrivain travaille et de façon à l'oublier<sup>1</sup>. » (Y. BERGER)

En 1685, la Révocation de l'Édit de Nantes interdit définitivement tout exercice de la religion protestante en France, poussant quelque deux cent mille huguenots à quitter le Royaume et forçant les autres à l'abjuration. Cette décision s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. La politique louis-quatorzienne, marquée par le renforcement d'un pouvoir royal autoritaire et centralisateur et par la prépondérance française sur l'échiquier européen, possède ses revers. Les guerres incessantes nécessitent un effort financier considérable et appauvrissent le peuple. La conjoncture générale de cette époque n'est pas très bonne ; la seconde moitié du siècle connaît deux graves crises économiques : en 1660-1661 et en 1693-1694<sup>2</sup>. Des récoltes insuffisantes dues à des conditions climatiques peu favorables entraînent famines et épidémies et se conjuguent parfois avec une crise démographique.

Ce contexte de crise, et plus particulièrement la situation religieuse difficile, encouragent le développement d'un imaginaire qui s'est déployé dans des utopies et des prophéties émanant de protestants exilés. La thèse que nous souhaitons démontrer est que cet imaginaire a offert aux auteurs un refuge intellectuel, où ils ont trouvé évasion et compensation, un refuge destiné à rester un rêve de fuite et non à devenir une option concrète d'alternative au réel.

Le contexte religieux se reflète fortement dans des textes qui portent un regard très critique sur les divisions et les conflits de la chrétienté et dénoncent la politique française de persécution des huguenots. Ce climat religieux difficile a

---

<sup>1</sup> S. de BEAUVOIR, Y. BERGER, J.-P. FAYE, J. RICARDOU, J.-P. SARTRE, J. SEMPRUN, *Que peut la littérature ? Présenté par Yves BUIIN*, Paris, Union générale d'éditions, 1965, p. 95.

<sup>2</sup> L. BÉLY, *La France au XVII<sup>e</sup> siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, PUF, 2009, p. 344.

joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un imaginaire comme refuge. C'est pourquoi nous avons choisi de mentionner, dans notre titre, l'évènement marquant qu'est la Révocation de l'Édit de Nantes, dont nous allons retracer brièvement l'histoire. Le choix de rassembler utopies et prophéties dans un même corpus fonde son originalité et sera justifié dans notre premier chapitre. Il faut toutefois donner ici quelques explications sur le qualificatif de « protestantes » et rappeler l'historique du projet de recherche initial pour en éclairer la constitution du corpus de sources. Nous aborderons ensuite brièvement les recherches qu'a nécessitées une étude sur l'imaginaire, recherches dont les résultats seront exposés dans le corps du texte. Nous donnerons également quelques précisions sur l'expression un peu provocatrice de « l'imaginaire comme refuge » pour une époque où le mot utilisé avec une majuscule désigne l'accueil des huguenots par divers pays étrangers et dans un sens plus large, leur mouvement d'exil. Nous terminerons cette introduction par une présentation du plan de la thèse.

## 1. Le contexte : La Révocation de l'Édit de Nantes

Promulgué par Henri IV en 1598, l'Édit de Nantes met un terme aux guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Composé d'un édit solennel et public ainsi que de

---

<sup>3</sup> Sur l'Édit de Nantes et sa Révocation, voir J-R. ARMOGATHE, *Croire en liberté. L'Église catholique et la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, O.E.I.L., 1985 ; C. BERGEAL, A. DURRLEMAN (éd.), *Protestantisme et libertés en France au 17<sup>e</sup> siècle : de l'Édit de Nantes à sa révocation : 1598-1685. Textes d'histoire protestante*, Carrières-Sous-Poissy, La Cause, 2001 ; R. BONNEY, D.J.B. TRIM (éd.), *Persecution and Pluralism. Calvinists and Religious Minorities in Early Modern Europe 1550-1700*, Oxford, Peter Lang, 2006 ; K. CAMERON, M. GREENGRASS, P. ROBERTS (éd.), *The Adventure of Religious Pluralism in Early Modern France : Papers from the Exeter Conference, April 1999*, Oxford, Peter Lang, 2000 ; B. COTTRET, *1598, L'Édit de Nantes. Pour en finir avec les guerres de religion*, Paris, Perrin, 1997 ; B. DE NEGRONI, *Intolérances : catholiques et protestants en France : 1560-1787*, Paris, Hachette, 1996 ; J. GARRISSON, *L'Édit de Nantes : chronique d'une paix attendue*, Paris, Fayard, 1998 ; ID., *L'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*, Paris, Éditions du Seuil, 1985 ; M. GRANDJEAN, B. ROUSSEL (éd.), *Coexister dans l'intolérance : l'Édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998 ; L. HUBLER, J.-D. CANDAU, C. CHALAMET (éd.), *L'Édit de Nantes revisité : actes de la journée d'étude de Waldegg (30 octobre 1988)*, Genève, Droz, 2000 ; É. LABROUSSE, « Une foi, une loi, un roi ? » *Essai sur la Révocation de l'Édit de Nantes*, Paris - Genève, Payot - Labor et Fides, 1985 ; P. MIRONNEAU, I. PEBAY-CLOTTES, *Paix des armes, paix des âmes : actes du colloque international de Pau (8-11 octobre 1998, Société Henri IV)*, Paris, Imprimerie Nationale, 2000 ; J. ORCIBAL, « Louis XIV et l'Édit de Nantes », in J. LE BRUN, J. LESAULNIER (éd.), *Études d'Histoire et de Littérature Religieuses. XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Klincksieck, 1997, p. 847-867 ; J. QUENIART, *La Révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1985 ; M.-E. RICHARD, *La vie des protestants français. De l'Édit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Paris, Éditions de Paris, 1994 ; G. SAUPIN, R. FABRE, M. LAUNAY (éd.), *La tolérance : colloque international de Nantes (mai 1998) : quatrième centenaire de l'Édit de Nantes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 ; J. SOLÉ, *Les origines intellectuelles de*

plusieurs articles secrets, il accorde aux protestants une liberté de conscience absolue et une liberté de culte limitée<sup>4</sup>.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Édit de Nantes subit de nombreuses restrictions, qui s'amplifient sous le règne personnel de Louis XIV à partir de 1661. Les mesures discriminatoires visant à exclure les calvinistes de la vie politique et sociale se multiplient et les conversions sont encouragées par le travail des convertisseurs, tandis que de nombreux temples sont détruits.

Si, à partir de 1672, la guerre de Hollande laisse quelque répit aux huguenots, le traité de Nimègue, six ans plus tard, rétablit la paix et libère Louis XIV de ses préoccupations extérieures. Les fermetures de lieux de culte et les mesures frappant les huguenots et leurs institutions reprennent de plus belle. En 1681 l'intendant Marillac inaugure, dans le Poitou, les premières dragonnades, c'est-à-dire le logement des troupes chez les protestants pour les inciter à l'abjuration. Les nombreuses conversions révèlent rapidement l'efficacité de l'opération et l'emploi de la violence se généralise.

Le 17 octobre 1685, l'Édit de Nantes est révoqué par celui de Fontainebleau. Le long processus d'anéantissement de la religion réformée trouve son aboutissement à une époque où la conjoncture étrangère est favorable. L'Empereur vient de défaire les Turcs à Vienne en 1683 et apparaît comme le sauveur de la chrétienté. En Angleterre, l'arrivée sur le trône d'un roi catholique, Jacques II, assure à Louis XIV la bienveillance de la couronne britannique. Le Roi Soleil tient donc à affirmer son image de premier souverain catholique face à ces deux personnages. La division religieuse est en outre perçue comme une cause de faiblesse et contredit d'ailleurs le fameux principe *cujus regio ejus religio*.

---

*la révocation de l'Édit de Nantes*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1997 ; M. TURCHETTI, « Une question mal posée : La qualification de « perpétuel et irrévocable » appliquée à l'Édit de Nantes (1598) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 139 (1993), p. 41-78 ; T. WANEGFFELEN, *L'Édit de Nantes : Une histoire européenne de la tolérance du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Générale Française, 1998 ; R. WHELAN, C. BAXTER (éd.), *Toleration and Religious Identity : The Edict of Nantes and Its Implications in France, Britain and Ireland*, Dublin, Four Courts Press, 2003.

<sup>4</sup> Les articles secrets réglaient les privilèges juridiques et politiques concédés aux calvinistes. Dans le domaine judiciaire il s'agissait de la constitution de chambres « mi-parties », c'est-à-dire composées de magistrats dont la moitié était protestante. Au niveau politique les huguenots disposaient de places de sûreté, pour lesquelles le roi s'était engagé à nommer des chefs et entretenir la garnison. En ce qui concerne le culte, il ne pouvait avoir lieu que dans les villes où il était déjà célébré en 1596-1597.

L'existence des protestants représentait donc une anomalie dans la logique de l'absolutisme et de la centralisation opérée par Louis XIV<sup>5</sup>.

Tout exercice de la « Religion Prétendue Réformée » est désormais interdit. Les pasteurs qui refusent de se convertir ont quinze jours pour quitter le Royaume, tandis que de nombreux avantages sont promis à ceux qui abjurent. Les autres protestants ne peuvent s'exiler et leurs enfants doivent être élevés dans la religion catholique.

Un terrible dilemme se pose alors à tous les calvinistes : faut-il obéir à Dieu et tenter de conserver sa foi, quitte à braver les interdits de Louis XIV, ou respecter la fidélité que tout sujet doit à son roi ? Ceux pour qui le devoir envers Dieu prime choisissent la fuite malgré tous ses dangers ou encore, mais le cas est plus rare, refusent la conversion et s'exposent ainsi à l'emprisonnement, aux galères ou à la mort. Les autres privilégient la fidélité au roi et abjurent. Des facteurs d'ordre pratique, comme la situation géographique, le milieu social, la condition physique et l'âge, influencent également la décision de fuir ou de rester en France.

La première solution consiste donc à s'exiler vers les pays du Refuge<sup>6</sup>. Prohibée par l'État sous peine des galères pour les hommes et du couvent pour les femmes, la fuite comporte de nombreux risques. Elle s'accompagne souvent d'un appauvrissement ou même d'une ruine totale en raison du coût du voyage clandestin. De plus les protestants ne peuvent vendre leurs terres sans une autorisation qui les dénoncerait. S'ils choisissent l'exil, ils

---

<sup>5</sup> Si les historiens cherchent aujourd'hui à comprendre la décision de Louis XIV en invoquant les circonstances politiques et culturelles, les contemporains de la Révocation se sont essentiellement arrêtés à ses causes. Les catholiques insistaient sur le fait que la minorité calviniste ne pouvait subsister dans la logique de l'absolutisme tandis que les protestants inscrivaient leur histoire dans celle des persécutions et de la souffrance. À la source de leurs malheurs ils dénonçaient principalement le clergé et, beaucoup plus rarement, le roi. Au Siècle des Lumières, on considéra l'intolérance comme la principale raison de la Révocation. (E. BIRNSTIEL (éd.), *La Diaspora des Huguenots : Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 15-25 ; M. YARDENI, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 23-36.)

<sup>6</sup> Sur le Refuge, voir notamment E. BIRNSTIEL (éd.), *La Diaspora des Huguenots* ; M. MAGDELAINE, R. VON THADDEN (éd.), *Le refuge huguenot 1685-1985*, Paris, Armand Colin, 1985 ; M. PERONNET (éd.), *Tricentenaire de la révocation de l'Édit de Nantes : la révocation et l'extérieur du royaume 1685 : actes du IV<sup>e</sup> colloque Jean Boisset*, Montpellier, Université Montpellier III, 1985 ; B. VAN RUYMBEKE, R. J. SPARKS, *Memory and Identity : the Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003 ; M. YARDENI, *Le refuge protestant*, Paris, PUF, 1985 ; ID., *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*.

perdent donc, dans la plupart des cas, les biens qu'ils possèdent en France. Le départ représente aussi une épreuve physique que tous ne sont pas capables d'endurer. Les réfugiés se dirigent principalement vers les Pays-Bas et l'Angleterre. L'Allemagne protestante et la Suisse ainsi que les États protestants de l'Europe du Nord et les colonies anglaises accueillent aussi de nombreux calvinistes français. Commence alors un processus d'assimilation pour tous ces immigrants huguenots.

Mis à part les quelques rares irréductibles, les protestants restés en France abjurent leur religion et sont dès lors désignés sous l'appellation de « Nouveaux Convertis » ou « Nouveaux Catholiques ». Toutefois, la résistance sous forme active ou passive s'organise et consacre en partie l'échec de la Révocation. Certains participent à des assemblées secrètes, qui évoluent, dans les Cévennes, vers un mouvement de révolte armée<sup>7</sup>. D'autres préfèrent le nicodémisme, attitude qui consiste à adopter un catholicisme apparent, tout en restant intérieurement protestant<sup>8</sup>.

Le recours à la violence ne cesse pas avec la Révocation car, non seulement l'Édit doit être appliqué dans tout le Royaume, mais en outre des sanctions sont prises contre les opiniâtres, les fugitifs ou encore les participants aux Assemblées. L'Europe réagit cependant au sort des protestants et le pape lui-même désapprouve l'emploi de la violence pour les conversions. L'opinion internationale hostile contribue partiellement à atténuer le recours à la force, sans toutefois le faire disparaître.

L'une des préoccupations après la Révocation consiste à intégrer les « Nouveaux Convertis » dans l'Église catholique. Certains sont partisans de l'utilisation de la violence pour exiger les marques d'une soumission à la religion romaine. D'autres s'élèvent contre les conversions forcées et craignent le sacrilège. Un vaste effort d'instruction voit alors le jour, notamment promu par la diffusion de livres en français et l'envoi de missionnaires. Une grande attention est portée à l'éducation de la jeunesse, le clergé catholique désespérant quelque peu

---

<sup>7</sup> Il s'agit de la guerre des camisards, que nous étudions dans le chapitre consacré au prophétisme. Voir chapitre III, p. 103.

<sup>8</sup> Sur le nicodémisme, voir L. CHERDON, « La dénonciation du nicodémisme à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 153, n°1 (2007), p. 47-65.

d'obtenir un jour des adultes une attitude sincère. L'école devient donc un lieu privilégié de reconquête des âmes.

La persécution systématique cesse après la mort de Louis XIV, mais est encore utilisée sporadiquement pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ni la violence, ni les mesures prises sous Louis XV ne parviennent toutefois à supprimer la religion protestante en France. Sous Louis XVI, un système de tolérance tacite s'installe, mais la situation n'est réglée légalement que par l'Édit de Tolérance en 1787 qui réintègre les protestants dans la communauté nationale sans pour autant leur accorder la liberté de culte.

## 2. Les sources : utopies et prophéties protestantes

Le genre littéraire issu du modèle de l'*Utopie* de Thomas More (1516), s'est considérablement développé à l'époque moderne et a atteint en France, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une « assez exceptionnelle cohésion<sup>9</sup> ». Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu les utopies écrites par des protestants français – individus sans doute marginaux – sous le règne personnel de Louis XIV<sup>10</sup>. Pour notre titre, nous nous démarquons de Jean-Michel Racault, selon lequel ces auteurs, fortement influencés par le courant libertin et qu'il qualifie « d'intellectuels aux lisières du protestantisme », n'ont pas écrit des utopies 'protestantes' et ne se font pas, dans leur texte, « les porte-parole d'une communauté protestante à laquelle ils ne s'identifient pas<sup>11</sup> ». Sans nier que les utopistes n'imaginent pas des sociétés de religion protestante et que leurs accointances avec les milieux libertins les engagent dans une réflexion critique sur la religion chrétienne, il nous est apparu que la forte dénonciation de la violence religieuse et la mise en exergue de la politique française hostile aux huguenots faisaient de ces auteurs, sur ce point au moins, des « porte-parole » d'une minorité calviniste opprimée. En outre, l'empreinte du protestantisme apparaît, nous semble-t-il, à certains endroits des

---

<sup>9</sup> R. TROUSSON, *Voyages aux pays de nulle part. Histoire littéraire de la pensée utopique*, 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1999, p. 84.

<sup>10</sup> Nous avons toutefois intégré une utopie datée de 1720 (celle de S. TYSSOT de PATOT, *La vie, les aventures et le voyage de Groenland du Révérend Père Cordelier Pierre de Mésange. Avec une relation bien circonscrite de l'origine, de l'histoire, des mœurs, & du Paradis des habitans du Pole Arctique*, 2 vol., Amsterdam, Etienne Roger, 1720), car elle est en partie liée à la première utopie écrite par le même auteur vers 1714.

<sup>11</sup> J.-M. RACAULT, *L'Utopie narrative en France et en Angleterre (1675-1761)*, Oxford, The Alden Press, 1991, p. 354.

textes : par exemple, dans une conception anthropologique qui porte la trace d'un pessimisme calviniste, dans les références à la Providence marquant, avec la prédestination, la priorité de l'initiative divine – principe protestant – ou encore dans la critique de la conception catholique du caractère sacrificiel de la messe. Pour ces raisons, nous avons choisi de conserver le qualificatif de « protestantes » pour désigner les utopies étudiées.

Le prophétisme cévenol, apparu dans le Dauphiné à la fin des années 1680, s'oriente vers un discours assez violent et conduit à la révolte des camisards. Après l'échec de cette révolte, il resurgit dans l'exil londonien et donne naissance à un mouvement millénariste connu sous le nom de *French Prophets*. C'est ce discours prophétique londonien, énoncé par des réfugiés huguenots et transcrit dans des recueils édités entre 1707 et 1714, que nous avons étudié. Les prophètes sont eux aussi des individus marginaux, perçus comme fauteurs de troubles et condamnés par les consistoires des églises françaises de Londres et du Refuge en général. Pas plus que les utopistes, ils ne peuvent être considérés comme les « porte-parole » d'une communauté protestante. Il y a pourtant dans leur discours, comme dans les utopies, une forte stigmatisation des divisions religieuses, de la violence et de la persécution des huguenots. En outre, les prophéties sont héritières d'un courant millénariste protestant, elle sont nourries de références bibliques, imprégnées de la notion d'élection divine et marquées, elles aussi, par un pessimisme anthropologique calviniste. Le qualificatif de « protestantes » nous paraît donc également tout à fait justifié pour le deuxième type de sources.

L'intérêt de réunir utopies et prophéties au sein d'un même corpus réside dans leur construction d'un monde imaginaire qui, s'il présente des différences selon les genres, répond à un même contexte historique, révèle des préoccupations communes et offre aux auteurs un refuge intellectuel. L'association des deux genres crée en outre un corpus original qu'aucune étude n'a jusqu'à présent choisi d'interroger d'un même regard.

Dans notre projet de recherche initial, nous avons envisagé d'intégrer l'étude de quelques entreprises de colonies huguenotes décrites à travers des

documents qui exploitent aussi la dimension de l'imaginaire, notamment lorsqu'il s'agit de faire la promotion de l'entreprise<sup>12</sup>. Il n'est pas arbitraire, comme l'a montré Paolo Carile, d'établir un lien entre les utopies et les « programmes sociopolitiques » ainsi qu'il les désigne<sup>13</sup>. Les sociétés nouvelles que ceux-ci proposent partagent en effet des caractéristiques communes avec celles imaginées par les utopies : elles se veulent autonomes et autarciques et leurs habitants se reconnaissent dans une uniformité de langue, de culture et de religion. Perçues comme une « communauté d'hommes nouveaux, comme un « refuge » d'élus de Dieu s'isolant du monde corrompu<sup>14</sup> », elles rejoignent ici l'image de la société nouvelle des prophètes.

Néanmoins, lors des dépouillements effectués à Genève dans la collection des Papiers Court, à propos d'un projet d'installation en Irlande dans les années 1690<sup>15</sup>, il nous est apparu que les questions relatives aux fondations de nouvelles communautés huguenotes formaient à elles seules une problématique qu'il était impossible de traiter dans le cadre restreint de deux ou trois cas. Elles présentaient en outre une différence essentielle avec les autres sources<sup>16</sup>. Les caractères très pratiques qui se dégagent des documents – par exemple, les recensements des familles de réfugiés disposées à partir, l'aspect pécuniaire, l'organisation du voyage, la recherche d'un soutien des autorités etc. –

---

<sup>12</sup> Bertrand Van Ruymbeke l'a bien démontré pour les documents concernant l'exil vers l'Amérique et plus particulièrement vers la Caroline du Sud, cas sur lequel il s'est penché, en repérant les images idylliques des descriptions. Voir B. VAN RUYMBEKE, *From New Babylon to Eden. The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, University of South Carolina Press, 2006, p. 35-49 ; ID., « Vivre au paradis ? Représentations de l'Amérique dans les imprimés de propagande et les lettres de réfugiés », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 153, n°3 (2007), p. 343-357.

<sup>13</sup> P. CARILE, *Huguenots sans frontières. Voyage et écriture à la Renaissance et à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 104-105. Sur ce lien, voir aussi J.-M. RACAULT, « Pratique utopique et utopie narrative aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'entreprise coloniale entre le projet et la fiction », *Lettres Actuelles*, vol. 3, (1993), p. 98-102.

<sup>14</sup> P. CARILE, *Huguenots sans frontières*, p. 104.

<sup>15</sup> Les protagonistes de ce projet étaient deux huguenots français réfugiés en Suisse, Henri de Mirmand et Gaspard Perrinet, marquis d'Arzeliers. Ils étaient soutenus depuis l'Irlande par un autre réfugié huguenot, le marquis de Ruvigny. Les Manuscrits Court (papiers rassemblés par le pasteur Antoine Court (1696-1760), recèlent toute une série de documents sur le projet d'Irlande : correspondances des organisateurs entre eux et avec les autorités, notes faisant le point sur les familles disposées à partir, propositions d'accueil sur place, etc. Pour plus d'informations, voir M. de CHAMBRIER, *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Édit de Nantes (1650-1721)*, Neuchâtel, Attinger Frères, 1910, p. 198-266 ; M. MAGDELAINE, « L'Irlande huguenote : utopie ou réalité ? », in M. MAGDELAINE et al. (éd.), *De l'Humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme. Mélanges en l'honneur d'Elisabeth Labrousse*, Paris, Universitas, 1996, p. 273-287.

<sup>16</sup> Cette différence est d'ailleurs aussi relevée par Paolo CARILE, *Huguenots sans frontières*, p. 104-106.

témoignaient du fait que ces projets de colonisation étaient pensés en vue de leur réalisation concrète. Cela impliquait une confrontation directe avec le monde réel, confrontation qui n'était pas du tout envisagée dans les utopies et les prophéties. Au contraire, celles-ci posaient un décalage entre le monde imaginaire et le monde réel interdisant toute transposition du premier dans le second. Alors que les projets de colonisation proposaient une alternative à la situation historique, en créant un lieu de refuge réel, les auteurs des textes étudiés fuyaient le monde réel pour trouver, dans l'imaginaire, un refuge virtuel.

Nous avons toutefois conservé dans nos sources, le récit de voyage d'un réfugié huguenot, François Leguat, qui a participé à une expédition de reconnaissance liée à un projet de colonisation dont l'auteur était un autre huguenot exilé en Suisse, Henri Duquesne<sup>17</sup>. Le projet, qui prévoyait une installation sur l'île de Bourbon, l'actuelle île de la Réunion, est qualifié de « semi-utopique » par Paolo Carile, tandis que Jean-Michel Racault en relève « une tonalité utopique très nettement marquée<sup>18</sup> ». Le récit de François Leguat, plus qu'une simple publication de notes de voyage, est le résultat d'une réécriture postérieure des événements – dans laquelle l'homme de lettres protestant Maximilien Misson est intervenu. Par une mise en écriture qui a fortement exploité l'imaginaire utopique<sup>19</sup>, les *Voyage et aventures* de François Leguat ont représenté, au même titre que les autres textes, un refuge dans l'imaginaire tout en rappelant le lien avec les projets de colonisation et avec le Refuge réel. Il nous a donc paru tout à fait pertinent de prendre en compte cette source, sans manquer d'en mentionner, lorsque cela était nécessaire, ses particularités.

### 3. La problématique : l'imaginaire comme refuge

Une étude sur l'imaginaire exigeait de définir la notion, de se documenter sur les recherches effectuées dans ce domaine et de s'interroger sur le rapport des historiens à cette dimension. Ce ne fut pas la partie la plus aisée du travail.

---

<sup>17</sup> F. LEGUAT, *Voyage et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales (1690-1698)*. Introduction et notes de J.-M. RACAULT. Suivi de *Recueil de quelques mémoires servant d'instruction pour l'établissement de l'île d'Eden par Henri Duquesne (1689)*. Introduction et notes de P. CARILE, Paris, Les éditions de Paris, 1995. (Titre abrégé dans la suite : *Voyage et aventures*.) Pour plus d'informations sur les auteurs et leurs textes, voir chapitre II, p. 74.

<sup>18</sup> P. CARILE, *Huguenots sans frontières*, p. 107 et J.-M. RACAULT, *L'Utopie narrative*, p. 64.

<sup>19</sup> J.-M. RACAULT, *L'Utopie narrative*, p. 64.

Nous verrons en effet que les historiens ont peu théorisé l'appréhension de l'imaginaire en histoire. Pour se documenter sur le concept et ses théories, il a donc fallu se tourner vers d'autres disciplines – principalement la philosophie, l'anthropologie et la littérature – démarche qui amenait à croiser des méthodologies différentes de celles pratiquées en histoire et qui présentait le risque de se perdre dans une abondante littérature qui nous était peu familière. Un cours spécifique sur le sujet et des lectures ciblées nous ont permis de revenir enrichie de ce détour pluridisciplinaire et de mieux comprendre le rapport de notre propre discipline à l'imaginaire. Nous avons alors pu poser un cadre méthodologique cohérent à notre thèse et en déterminer les orientations, à travers une définition applicable pour l'étude de nos sources.

Poser l'hypothèse que l'imaginaire a représenté un refuge appelle deux remarques. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un refuge virtuel qui remplacerait le Refuge réel, puisque tous les auteurs sont eux-mêmes des huguenots exilés. Le déracinement et l'expérience de l'exil apparaissent d'ailleurs comme l'un des motifs du mal-être qui a pu les amener à user de l'imaginaire comme refuge. Plutôt que de se substituer au Refuge réel, il en constitue en quelque sorte une conséquence. Une deuxième remarque consiste à rappeler ce qui distingue fondamentalement le Refuge réel de celui étudié dans le cadre de notre thèse. Les huguenots français qui ont choisi la fuite cherchaient avant tout la possibilité d'exercer leur culte en toute liberté. L'exil à l'étranger leur offrait une alternative, certes difficile, à la situation française. Le refuge des utopistes et des prophètes, au contraire, n'a pas été conçu pour être transposé dans le monde réel et en devenir ainsi une option possible. En outre, les auteurs n'ont pas visé à rétablir dans l'imaginaire un calvinisme opprimé. Ils ont plutôt insisté sur une religion unie et source de paix. La thèse montrera, tout au long des chapitres, en quoi l'imaginaire a offert un refuge aux auteurs : évasion intellectuelle, compensations diverses, revendication d'une reconnaissance dans la société réelle...

#### 4. Le travail

Notre premier chapitre sera consacré aux considérations méthodologiques. Il s'agira d'abord de présenter la réflexion que nous avons menée sur la notion

d'imaginaire. Plus qu'un compte rendu des lectures effectuées, qui nous semblait peu enrichissant, nous avons préféré nous positionner en tant qu'historienne par rapport aux recherches qui ont marqué les méthodologies de l'imaginaire. Nous proposerons ensuite la définition que nous avons mise au point à partir d'éléments théoriques, définition qui devait nécessairement être opératoire dans le cadre de notre thèse. D'un point de vue méthodologique, il s'agissait également de justifier et de prouver la cohérence théorique et pratique du corpus, ce à quoi s'attellera la suite du chapitre.

Les deux chapitres suivants seront consacrés à la présentation des sources, restituées dans leurs conditions historiques spécifiques. Nous commencerons par les utopies, en nous intéressant au terme en lui-même, à son histoire et au champ historiographique qu'il détermine. Le thème a suscité et suscite encore une très abondante littérature, ce qui ne facilite pas toujours la tâche du chercheur. Après avoir précisé les caractéristiques du genre utopique français à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>, nous présenterons de façon détaillée les utopies étudiées.

Nous consacrerons le chapitre suivant à l'histoire des *French Prophets*, sujet qui a produit une historiographie quantitativement moins importante que celle sur l'utopie. Nous rappellerons le lien du mouvement religieux avec le prophétisme cévenol et nous le réinsérerons au sein d'un important courant millénariste et eschatologique. Nous aborderons, pour clore ce chapitre, le discours prophétique énoncé oralement et transcrit dans des recueils.

Si l'imaginaire n'est pas posé comme une solution concrète d'alternative au monde réel, il se construit cependant à partir de celui-ci et parfois contre lui. Les textes reflètent les représentations que les auteurs se font du monde réel et la manière dont ils s'y perçoivent. Ce sont les éléments que nous mettrons en évidence dans le quatrième chapitre, en soulignant sur quels aspects les auteurs portent un regard particulièrement critique. L'imaginaire des auteurs n'a d'intérêt pour nous que dans sa relation au réel. Ce chapitre révélera en effet à quel point le contexte religieux troublé ainsi que l'errance d'individus marginaux ont été déterminants pour leur recherche d'un refuge dans l'imaginaire.

Le rapport au monde réel posé, nous cernerons, dans le chapitre suivant, les contours du monde imaginaire décrit par les utopies et les prophéties. Chaque

genre, voire chaque auteur y apporte sa touche personnelle, mais une comparaison finale soulignera des points communs. Nous soutenons la thèse d'un refuge qui ne s'apparente pas à une alternative possible au réel : il faudra donc montrer ce qui, dans les textes, nous amène à cette conclusion. Nous insisterons sur le décalage temporel et spatial entre le monde imaginaire et le monde réel qui semble introduire une frontière infranchissable entre les deux.

Enfin, dans un dernier chapitre, plus bref, nous évoquerons la question de l'évasion et des compensations offertes par le refuge étudié. Nous montrerons comment les auteurs ont exploité l'espace imaginaire en s'y projetant eux-mêmes et en y jouant du plaisir de l'écriture. Nous verrons aussi que la démarche même de créer un imaginaire a donné une raison d'exister aux auteurs et leur a peut-être permis de redéfinir leur place dans la société. Ainsi, partant du monde réel, le voyage dans l'imaginaire s'achèvera bien dans le monde réel...

Nous avons pris le parti de revenir, le plus souvent possible, aux textes et de donner la parole à nos auteurs. Les citations respectent toujours l'orthographe et la typographie du document consulté. Lorsque nous avons utilisé une édition contemporaine, dans laquelle l'orthographe a été modernisée, nous avons gardé cette nouvelle forme.